



**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 06 Février 2023

DELIBERATION N° 02/2023

Affichée le : 19 4 FEV. 2023

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, Mme HAMOU THERREY Bernadette, Mme DESCLOUX Odette, M. OULIE Gérard, Mme THIBAUT Marie-Thérèse, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme INFANTES Maryline, Mme REVOL Marie-Hélène.

Représentées : M. PORTE Henri-Michel (pouvoir à Mme CZURKA), Mme RAFIA Kadija (pouvoir à Mme HAMOU THERREY)

Absents excusés : M. GACHON Loïc,

Absents : Mme SAHUN Véronique, M. SANCHEZ Philippe, Mme TRAN PHUNG CAU Catherine,

C.A. en exercice : 17 Présents : 11 Votants : 13

Date de convocation : 02 février 2023

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS
Secrétaire de séance : Mme CAVALLIER Magali, Directrice par intérim du CCAS

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 11 (onze).

Le nombre de votants est arrêté à 13 (treize) voix.

**OBJET : COMPOSITION DU CONSEIL – INTEGRATION D'UN NOUVEAU
MEMBRE**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Vu le code les articles L. 123-6 et R. 123-7 du Code de l'action sociale et des familles qui précisent que le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale comprend des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal et des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

DELIBERATION N° 02/2023 suite

Vu la délibération n° 20-53 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 fixant à seize le nombre des membres au sein du conseil d'administration du CCAS (huit administrateurs élus par le Conseil municipal et huit administrateurs nommés).

Vu l'arrêté municipal n° 20-98 du 02 juillet 2020 désignant les huit membres nommés au sein du conseil d'administration du CCAS.

Vu la délibération n°22-183 du 14 décembre 2022 du Conseil Municipal qui a élu suite à la démission de Madame Irène JONNIAUX, dans le respect de représentation proportionnelle, Monsieur Philippe SANCHEZ au sein du conseil d'administration du CCAS.

Considérant qu'il convient d'approuver l'intégration de Monsieur Philippe SANCHEZ au sein du conseil d'administration du CCAS.

Après délibération, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE

L'intégration au sein du Conseil d'Administration du CCAS de Monsieur Philippe SANCHEZ.

AUTORISE

Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente
Maryline CZURKA

A circular blue stamp with the text 'CCAS' in the center is overlaid with a black ink signature. The signature is a cursive script that appears to read 'M. CZURKA'.